

VENTE – BIEN HORS COPROPRIETE
Liste des pièces et renseignements à fournir

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE VENDEUR ET L'ACQUEREUR

- Etat civil pour les personnes physiques :
 - Copie de la pièce d'identité en cours de validité
 - Copie du contrat de mariage (s'il existe)
 - Copie de la convention de PACS et du récépissé d'enregistrement (le cas échéant)
 - Copie du jugement de divorce ou convention de divorce
- Documents à produire pour les personnes morales :
 - Extrait KBIS de moins de 3 mois
 - Copie certifiée conforme des statuts à jour
 - Copie certifiée conforme du procès-verbal de nomination de la gérance si non prévue dans les statuts

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE VENDEUR

- Questionnaire de vente dûment complété (ci-joint)
- Titre de propriété complet
- Dernier avis d'imposition de la taxe foncière
- Dossier de diagnostics techniques immobiliers
- Assainissement : certificat de raccordement au réseau collectif des eaux usées OU contrôle de l'installation d'assainissement établi par la CACL
- Montant de l'indemnité d'immobilisation fixé avec l'acquéreur
- RIB daté et signé
- Pièces relatives à la construction initiale : Copie du permis de construire, déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), attestation de non-opposition à la DAACT.
- Si construction achevée depuis moins de 10 ans : attestation d'assurance dommage-ouvrage et certificat d'acquit des primes
- Si construction dépendant d'un lotissement / groupe d'habitation : copie du cahier des charges, copie du règlement, contact de l'ASL
- Si existence de piscine : attestation ou justificatif pour le système d'alarme ou tout autre système de protection ; date de la construction ; déclaration préalable de travaux, assurance décennale des entreprises, factures

- Si existence de travaux effectués depuis l'acquisition datant de moins dix ans :
 - Arrêté de permis de construire/Arrêté de non-opposition à déclaration préalable
 - Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)
 - Attestation de non-opposition à la DAACT
 - Facture des entreprises ayant réalisé les travaux et copie des attestations d'assurance décennales de ces entreprises

- Si le bien est vendu meublé : liste détaillée du mobilier comprenant ventilation du prix de chaque article

- Si le bien est vendu loué :
 - Contrat de location en cours
 - 3 dernières quittances de loyer
 - Etat des lieux d'entrée

- Si le bien était précédemment loué :
 - Lettre de congé adressé au locataire / Courrier de préavis délivré par le locataire
 - Etat des lieux de sortie

- Si le bien a été financé par un emprunt bancaire avec garantie hypothécaire :
 - Référence du prêt
 - Contact du conseiller bancaire (email et/ou numéro de téléphone)
 - Si prêt soldé : attestation de remboursement

DOCUMENT A FOURNIR PAR L'ACQUEREUR

- Questionnaire d'état civil dûment complété
- Offre d'achat signée et acceptée par le vendeur
- Financement si recours à un prêt : simulation bancaire ou caractéristiques du prêt à solliciter (montant, durée, taux)
- **Provision sur frais de 400,00 € à verser par virement avec l'indemnité d'immobilisation**